

---

*Philologie et dialectologie grecques*

## Philologie et dialectologie grecques

Conférences de l'année 2014-2015

Laurent Dubois

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/1813>

DOI : 10.4000/ashp.1813

ISSN : 1969-6310

**Éditeur**

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 septembre 2016

Pagination : 68-72

ISSN : 0766-0677

**Référence électronique**

Laurent Dubois, « Philologie et dialectologie grecques », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 147 | 2016, mis en ligne le 21 septembre 2016, consulté le 04 juillet 2023. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1813> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1813>

---

## PHILOGIE ET DIALECTOLOGIE GRECQUES

Directeur d'études : M. Laurent DUBOIS

Programme de l'année 2014-2015 : I. *Inscriptions archaïques d'Ionie*. — II. *Inscriptions grecques archaïques récemment publiées*.

Nous avons pour la dernière année du séminaire achevé notre cycle ionien, d'Érétrie à Pech Maho dans le Sud de la France, sans nous priver de quelques excursus dans d'autres dialectes.

La loi érétrienne contre la tyrannie de 341 *a.C.* publiée par D. Knœpfler, *BCH* 125 (2001), p. 195-238 et 126 (2002), p. 149-204, a constitué le début de notre étude sur la fin du dialecte ionien. Nous avons intégré à notre commentaire la judicieuse restitution de R. Parker, *ZPE* 152 (2005), p. 152-154, pour la ligne 16-17 : μή γίνεσθαι αὐτῶν [ῶ]νηρι[v- -] « (que les violateurs de la loi) n'aient pas le bénéfice de (leurs enfants) », disposition bien attestée dans un certain nombre de malédictions publiques dont la plus claire est celle d'Itanos : *IC III IV*, 8, p. 89-90, l. 40 et 46 μήτε τέκνων ὄνασιν γίνεσθαι. Ce texte comporte deux traits remarquables : d'abord un usage systématique du rhôtacisme ; ensuite la graphie par -ει de la diphtongue -ηι, phénomène qui perdure jusqu'en 300. Enfin en B 7, pour désigner la nouvelle constitution démocratique, est employée la formule καὶ ἐὰν τίνδε τὴν πο[λιτειν] ἐπιχειρεῖ καταλύειν τὴν νῦν οὖρην dont le dernier membre (avec rhôtacisme) serait en attique τὴν νῦν οὖσαν : c'est à mon avis la première attestation d'un généralisation au participe féminin singulier du degré long des cas obliques, trait qui est une tendance ionienne assez profonde et qui rappelle les formes comme μήνη de Théognis I, 152 et du corpus hippocratique. Enfin la forme ἡγεῖμενον de B 23 doit être, non plus comme on l'a cru, longtemps imputable à une influence béotienne, mais analogique de ἡγεῖσθαι sur le modèle de κείμενος, κείσθαι. Il s'agit finalement de l'ultime texte eubéen dialectal.

Nous sommes repartis vers les îles ioniennes et en particulier à Chios pour examiner la nouvelle publication après la révision de la stèle dite de la Dophitis du premier tiers du V<sup>e</sup> siècle *a.C.* par A. Matthaiou, *Τὰ ἐν τῇ στήλῃ γεγραμμένα*, Athènes 2011, p. 13-34. Cette publication a montré que la seule bonne lecture possible en A 9 était Δοφίτις et qu'il s'agit du toponyme d'un lieu très bien protégé par des bornes dont le déplacement entraînerait pour le contrevenant de très graves amendes. Matthaiou met ce toponyme en relation avec un terme δόφος qui désignerait une plante utilisée en tannerie (cf. δέφω, δέψω). Cependant l'hypothèse selon laquelle le δόφος serait le nom local du σχίνος « pistachia lentiscus » d'où est extrait la μαστίχη n'est pas démontrée, même si l'on sait que Chios était et est toujours un grand producteur de cette substance aux nombreux usages hygiéniques. Nous avons examiné un autre toponyme du texte, l. 17-18 Εὐάδαι : nous avons proposé de retrouver au second membre de cet adjectif substantivé féminin l'adjectif \*Ἔαδος qui apparaît sous la forme ἄδος avec le sens technique de « décret » dans plusieurs pays ioniens comme Thasos et Halicarnasse (*Syll.*<sup>3</sup>

45, l. 19). Ce serait alors un lieu-dit « les terres (γέα) bien plaisantes ». Le toponyme Ἐρμώνοσσα en A 2 et 4 ne peut s'expliquer que par une assimilation vocalique de Ἐρμώνοσσα comme dans le nom de la colonie milésienne pontique. Ce pourrait être un ancien nom de femme devenu toponyme (cf. Στρατονίκη) car le masculin Ἐρμώναξ est un nom très fréquent à Chios. Nous reviendrons bien évidemment sur ce beau texte dans notre livre en préparation sur le dialecte ionien.

La célèbre inscription concernant quatre baux de terrains appartenant au *génos* des Κλυτίδαι, *SEG* 22, 508, a été récemment reprise dans le livre d'Isabelle Pernin, *Les baux ruraux en Grèce ancienne*, Lyon 204 : ce gros livre intéressera avant tout les historiens qui trouveront ici tout le matériel présenté par ordre géographique et commenté du point de vue de l'histoire économique ; le philologue en revanche restera souvent sur sa faim car le texte grec aurait dû être plus soigneusement revu et le vocabulaire faire l'objet d'une étude plus approfondie. Ainsi le terme ἐνγλάσιον est depuis l'édition *princeps* d'Hausoulter, *BCH* 1879, p. 242-255, constamment traduit par « loyer », mais on aurait pu attendre qu'il fût discuté dans sa forme même : nous proposons d'y voir un ancien droit de pacage en considérant que se trouve ici fossilisé le syntagme homérique (μῆλα) ἐνελαύνειν avec adjonction du suffixe -ιον qui s'applique à des noms de taxes. Pour la formation nous avons rapproché le terme ἐνγλάσιον du terme ἐνγρόσιον qui désigne le loyer dans les baux de Délos et le texte d'une fondation d'Halicarnasse (*Syll.*<sup>3</sup> 1044 = *LSAM* 72 où ἐνγρόσιον est nettement distinguée de μίσθωμα) : il désignait étymologiquement « un droit de labourage » : ces deux redevances concernaient donc, à l'origine du moins, ce que devaient respectivement acquitter comme droit le pasteur et l'agriculteur. Nous avons aussi relevé tout l'intérêt que présente le toponyme au génitif λαγοείης en A 35 « le pré au lièvres » : il implique que figure ici au second membre le nom de l'oreille sous sa forme sigmatique \*-οηρεσ-γα, forme archaïque qui n'aurait pas encore subi la réfection en \*-οηρασ-, seul étymon susceptible d'expliquer la forme λαγῶς ; voir C. de Lamberterie, *Autour de Michel Lejeune*, Lyon 2009, p. 100-102. Autre particularité lexicale intéressante, l'équivalent de ἀγωγή est dans ce texte le simple ἀγή « livraison (de bois) ». Nous avons enfin étudié l'onomastique et la toponymie locales. Nous avons aussi justifié la restitution [--τήν δασεῖα]ν οὐ κερεῖ en A 42 par la comparaison avec le syntagme ἡμικλήριον δασεῖης de l'inscription contemporaine, elle aussi ionienne, de Zéléa, *DGE* 734. Nous nous sommes d'ailleurs arrêtés pendant un séminaire sur les inscriptions très marquées dialectalement de cette colonie milésienne de l'arrière-pays de Cyzique déjà mentionnée par Homère, *Il.* 2, 824-826 et 4, 103 et nous avons traduit l'inscription contenant une loi sur la vente des biens des bannis, *Syll.*<sup>3</sup> 279 = *DGE* 733. La présence à Zéléa de συνήγοροι magistrats élus représentant le ministère public nous a conduits à reprendre le texte d'Érésos, *DGE* 632, qui porte aussi sur la vente des biens de bannis et qui mentionne aussi des συνήγοροι l. 28 : ceci a été une bonne occasion de lire un document exceptionnel rédigé en lesbien du IV<sup>e</sup> siècle, riche non seulement en formes dialectales mais aussi très important pour l'histoire des relations politiques entre les rois macédoniens, Philippe, Alexandre, Philippe Arrhidée, et Antigone Monophthalmos, et les régimes variables des cités grecques d'Anatolie occidentale.

Le livre d'Isabelle Pernin mentionné ci-dessus nous a incités à lire d'autres baux, en particulier celui d'Amorgos, n° 131, à la ligne 8 duquel nous avons proposé de lire

ει νεὸν ἀροῖ τρ[ιτ]αίους ἀρότους « s'il laboure une jachère, avec un triple labourage ». Ce bail est fort important pour le vocabulaire de l'agriculture antique car il énumère par le menu toutes les procédures culturales auxquelles est astreint le preneur : ensemencement, bêchage, binage, labourage, drainage, fumure.

Dans ce même ouvrage nous avons aussi étudié des baux de Thespies du III<sup>e</sup> s. a.C. rédigés dans un très pur dialecte béotien, n<sup>os</sup> 22-24. Ils constituent surtout une mine lexicologique sur laquelle nous reviendrons ailleurs. Une remarque générale à propos du dossier thespien : cette nouvelle édition ne dispense en rien de se reporter à l'édition électronique des dossiers de Paul Roesch.

Nous avons jugé bon, puisque nous ne l'avions pas fait les années précédentes alors que nous étudions l'ionien d'Asie, de relire l'inscription d'Éphèse ayant trait à des préceptes d'ornithomantie, *Syll.*<sup>3</sup> 1167 = *LSAM* 30. Nous avons surtout jugé de la pérennité des interprétations du vol des oiseaux et de leur vocabulaire en comparant aussi bien des textes de l'*Odyssée* 2, 147-156, que de Plutarque, *Tib. Gr.* 17.

Nous avons fait un détour péloponnésien à la faveur de la publication par P. Siewert, *Tyche* 28 (2013), 147-161 : « Archaische Bronzeplatte eines unteritalischen Proxenos der Eleer » d'une inscription sur bronze complète. Cette lamelle de bronze porte sur 3 lignes Ἀλκισθένης καὶ γενεὰ πρόξενος τῶν Φαλείδων Ἰγυῖος Ξεννίας. La présence d'un iota de forme Η, d'un *gamma* consistant en une seule haste verticale et d'un *upsilon* de forme moderne Υ attestée dans les monnaies de Sybaris incite S. à assigner cet alphabet rouge à une colonie achéenne d'Italie du Sud. Il faut cependant mentionner que la sifflante présente un ductus < inouï pour cette haute époque et que l'on attend pour une colonie achéenne un *san* de forme Μ. S'agirait-il d'un *sigma* simplifié? S. estime que le proxène des Éléens Ἀλκισθένης pourrait être ce riche Sybarite cité par Aristote, *Mir.* 96, qui aurait offert lors de la panégyrie de Héra Lacinia en Italie du sud un gigantesque manteau de parade de quinze coudées sur la bordure duquel figurait son nom. Cet aristocrate de Sybaris aurait depuis longtemps, en tout cas bien avant la disparition de Sybaris en 510, noué des contacts personnels avec un Éléen influent, le garant Xennias que mentionne le texte. Si la patrie du proxène n'a pas été indiquée c'est que la plaque de bronze devait être affichée (présence de quatre trous de clous) dans le trésor de Sybaris à Olympie. Tout ceci est séduisant et la démonstration de S. est bien menée. J'ajouterai une remarque de nature dialectologique. La présence de ἰγυῖος pour ἔγυος est selon Siewert un trait attesté dans les colonies achéennes. Mais ceci doit être nuancé car les deux inscriptions qu'il cite sont d'interprétation contestée : dans l'inscription de Métaponte *IGDGG* II 75, la lecture Φ' ἰν ἀνθρώποις n'est pas certaine et, à la suite d'autres épigraphistes, j'ai préféré écrire δὸς δέ Φιν ἀνθρώποις ; dans l'inscription de Poséïdonia *IGDGG* II, 31, le nom Στρίνπων est d'origine douteuse. En outre, une forme ἐγγύω[v -] est attestée à Crotone, *IGDGG* II, 98, et il n'y a aucun exemple dans les colonies achéennes de ἰν pour ἐν. Je ne crois pas non plus que l'on puisse arguer du nom Ξεννίας, au radical si banal, pour y voir le représentant d'une famille aristocratique aux nombreuses relations internationales ; comme me le signale Sophie Minon, un autre Ξεννίας semble attesté en Arcadie au III<sup>e</sup> siècle a.C. (*LGPN* IIIA). Bref, tout en reconnaissant les remarquables qualités de démonstration de cet article, j'aurais plutôt tendance à chercher la patrie de notre Alkisthènes, au nom fréquent si j'en crois le *LGPN*, dans une région septentrionale aux

confins de l'Achaïe et de l'Arcadie, dans une cité comme Phénéos (cf. mes *RDA* II, Phé. 1 et 2.), où un alphabet achéen, amputé de son *san*, mais doté d'un *iota* brisé, aurait pu être utilisé par des locuteurs chez qui *év* se prononçait *iv*.

Le plomb d'Emporion publié par E. Sanmarti et R. A. Santiago, *ZPE* 68 (1987), p. 119-127, contient quelques éléments strictement phocéens attendus dans un texte archaïque provenant d'un comptoir massaliote : *όκόσδ, ωῖσι* pour subj. *ῶσι*, *Ἐμπορίταισιν, ἔκοσι* pour *εἴκοσι*. Nous avons refusé de voir dans la forme *ωῖσι* une influence éolienne car nous tenons pour acquise l'hypothèse de notre amie Catherine Dobias, *Φωνῆς χαρακτήρ εθνικός* 2007, p. 211-225, qui veut que le dégagement d'un *iota* implosif dans l'érosion d'un groupe *-ns-* soit un phénomène sporadique constituant une variante de l'allongement compensatoire. La graphie de la vraie diphtongue *-ει-* par le simple *epsilon* est bien attestée à la même époque à Olbia du Pont. Quant à la forme de datif de l'ethnique *Ἐμπορίταισιν*, il s'agit d'une simple formation à partir du nominatif singulier *Ἐμπορίται* et non d'un autre trait prétendument éolien.

Bien plus riche, le plomb de Pech Maho publié par Solier, Pouilloux et Lejeune, dans la *Revue archéologique de Narbonnaise* 21 (1988), p. 19-59, a particulièrement intéressé les auditeurs qui n'imaginaient pas que pût exister en France, dans le département de l'Aude, une inscription si ancienne (v<sup>e</sup> a.C.) mentionnant clairement l'achat de barges de débarquement à des gens d'Emporion : entre ces fondations massaliotes et leurs voisins Ibères, à l'onomastique si reconnaissable dans le texte, s'étaient tissés des liens commerciaux notoires qui ne surprennent plus depuis que l'on connaît mieux l'extension de la zone d'influence de Marseille. Nous avons attiré l'attention sur la présence d'un système numérique déjà attesté chez Hérodote dans lequel est exprimée la notion de « et demi » : ainsi *τρίτῳ ἡμιοκτανίῳ* signifie « pour le prix de deux octains et demi », le troisième octain ne comptant que pour moitié. La présence du terme *ὀκτάνιον* sur le plomb de Lattes, *Lattara* 21 (2010), p. 749-756, incite à retourner l'hypothèse de Chadwick, *ZPE* 82 (1990) 161-166, et à admettre que *ἡμιοκτάνιον*, l. 4, est une faute de gravure pour *ἡμιοκτάνιον*. Nous avons repris les éléments les plus positifs apparus dans la bibliographie postérieure à la publication princeps : pour la l. 2, nous admettons la restitution *λ[έμβον]* proposée par M. Lejeune, *REG* 104 (1991), 311-329. Nous sommes aussi tenté par l'hypothèse du même savant anglais pour admettre que dans la séquence *HPΩNOIIIOΣ* de l'autre face figure le grec *Ἡρῶν ὁ Ἴιος* « Hèrôn de Ios » en supposant qu'il ait pu exister une variante ancienne du type *Χίος, Χίος* de l'ethnique courant *Ἰήτης*.

Nous avons enfin consacré la dernière séance à une présentation de la nouvelle inscription thessalienne de Larissa récemment publiée par Bruno Helly, *Topoi* 18.1 (2013), 135-249. Le texte est daté de l'année 219 a.C. par la prosopographie et par le contexte historique. Le texte fourmille de mots nouveaux et de termes rares, comme pouvaient le faire supposer les documents de la même cité publiés par le même auteur dans les dernières livraisons du *BCH*. La stèle, dont il ne manque que la partie haute, contient deux décrets par lesquels la cite de Larissa adjuge contre argent des terrains de chacun 50 plèthres (= 4,5 ha) qui lui appartiennent et qui sont qualifiés d'*ἰππότεια* « des terrains cavaliers » destinés à l'entretien de la cavalerie de Larissa. Chaque lot est situé dans une bande de terre dénommée *ῥυθνός*, variante locale de *ῥυθμός*, dans le sens géographique qu'avait bien expliqué Benveniste, *Probl. Ling. Gén.* 1966, 332 :

« Configuration spatiale définie par l'arrangement et la proportion distinctifs des éléments ». Le numéro du *rythnos* est désigné par l'adjectif *πόσσοτος* « le quantième », qui rappelle l'homérique *πόστος*. Les conditions d'occupation du terrain sont très précises et les contrevenants qui n'auraient pas respecté les bonnes proportions d'occupation du sol entre céréales, légumineuses et vigne seront en butte à des amendes progressives. Le texte nous apprend aussi que l'unité civique est la *ταγά* et le texte commence par les terrains qui concernent la *ταγά Ἀγαθοκλεαδαία*, adjectif dérivé d'un certain Ἀγαθοκλεάδας déjà connu deux siècles et demi plus tôt par un hymne de Bacchylide XVI 1, 2. Les légumes sont désignés par le nouveau terme, masc. *λάχος*, dont l'apparition mériterait que fût refait entièrement l'article du *DELG*, s.v. *λαχαίνω* : c'est ce terme dialectal qui est à l'origine aussi bien de *λάχανον* que du verbe *λαχαίνω* « bêcher autour d'un plant de légume » ; la déshérence de *λάχος* s'explique sans doute par le terme homonyme au sens de « lot ». Nous renvoyons le lecteur au *Bulletin épigraphique* 2015 pour la liste des mots nouveaux qui contient ce document fascinant aussi bien pour le lexicologue que l'historien des cités.

Deux brillants exposés ont eu lieu cette année : d'abord celui de Nicole Lanérés sur des inscriptions laconiennes archaïques et des problèmes d'onomastique ; ensuite celui de Gérard Genevrois sur certains passages difficiles des Lois de Gortyne.